Mars 2026

Révision du PLU
Approbation

2. PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durable

BELIGNEUX (01)

PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite par délibérations du	**1er février 2021**
Projet approuvé par le conseil municipal le	**9 mars 2026**

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Rédaction : Richard Benoit

Cartographie : Richard BENOIT

Photographie de couverture : Mosaïque Environnement

Agence Mosaïque Environnement
111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51
agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com
SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE 1

2. ORIENTATIONS GENERALES DU PADD 2

ORIENTATION N°1 - ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE ET RAISONNÉ 4

ORIENTATION N°2 – GARANTIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE 8

ORIENTATION N°3 – PROTEGER ET VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER 12

ORIENTATION N°4 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 15

I. INTRODUCTION GENERALE

I.1. Le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la « clef de voûte » du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans le sens où il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur et durable de l'ensemble du territoire de la commune.

Document stratégique et prospectif, le PADD s'appuie sur une vision globale du territoire à l'horizon 2035, soit une douzaine d'années d'application du PLU, et décline une stratégie de développement à travers la traduction des choix retenus par les élus du territoire sous forme d'orientations stratégiques.

Conformément aux articles du Code de l'Urbanisme précédemment cités, le PADD donne les grandes orientations pour le territoire sur les thématiques suivantes :

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En somme, il s'agit d'articuler le développement démographique et économique du territoire avec les objectifs environnementaux, paysagers et agricoles.

Le PADD fixe ses orientations en s'appuyant sur :

- Les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic
- Le cadre réglementaire défini par les documents supra-communaux qui s'imposent au PLU, notamment le SCoT BUCOPA.

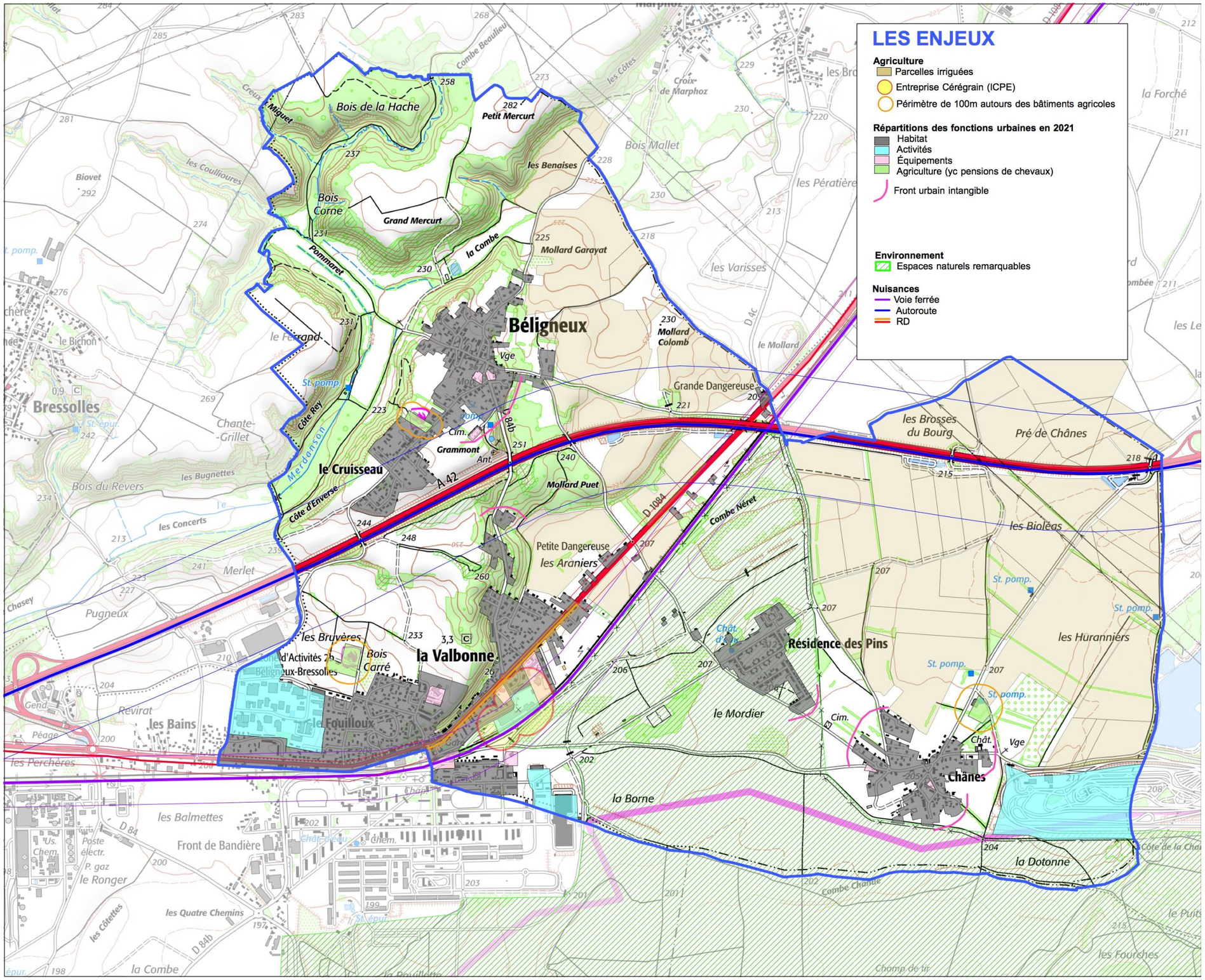
LES ENJEUX
Agriculture
Parcelles irriguées
Entreprise Cérégrain (ICPE)
Périmètre de 100m autours des bâtiments agricoles
Répartitions des fonctions urbaines en 2021
Habitat
Activités
Équipements
Agriculture (yc pensions de chevaux)
Front urbain intangible
Environnement
Espaces naturels remarquables
Nuisances
Voie ferrée
Autoroute
RD
Bois de la Hache
Petit Mercurt
les Benaises
Bois Corne
Grand Mercurt
la Combe
Mollard Garayat
Pommaret
Béligneux
Mollard Colomb
Grande Dangereuse
le Ferrand
Côte Rey
Merdanson
le Cruisseau
Grammont
Côte d'Enverse
Mollard Puet
Petite Dangereuse
les Araniers
Combe Néret
les Brosses du Bourg
Pré de Chânes
les Bioléas
les Huranniers
Résidence des Pins
le Mordier
Chânes
la Borne
la Dotonne
la Valbonne
les Bruyères
Bois Carré
Zone d'Activités 2b Béligneux-Bressolles
le Fouilloux
les Bains
Bressolles
Chante-Grillet
Bois du Revers
les Bugnettes
les Concerts
Merlet
Pugneux
Revirat
les Perchères
les Balmettes
Front de Bandière
le Ronger
les Quatre Chemins
la Combe
les Côtettes
Combe Chanue
Champ de tir
les Fourches
Bois Mallet
les Pératière
les Varisses
le Mollard
Croix de Marphoz
Biovet
les Coullioures
Combe Beaulieu
les Côtes
la Forché
Chasey
Gend.
Péage
Us. Chem.
Poste électr.
P. gaz
St. pomp.
St. épur.
Cim.
Vge
Chât.
Ant.
A 42
D 84b
D 1084
D 4c
D 84
Chem.
Chât. d'eau

2. ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

Le diagnostic a permis d'identifier les grands enjeux du territoire communal.

Pour répondre à ces enjeux, 4 grandes orientations ont été définies et déclinées en objectifs pour un horizon d'une quinzaine d'années.

ORIENTATION N°1 :

ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISÉ ET RAISONNÉ

- **Objectif N°1 :** Poursuivre une croissance démographique acceptée et acceptable.
- **Objectif N°2 :** Prévoir des logements pour tous dans un objectif de mixité sociale et générationelle.
- **Objectif N°3 :** Limiter la consommation d'espaces naturels et agricole en privilégiant le développement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (« dents creuses », divisions parcellaires, renouvellement urbain…).
- **Objectif N°4 :** Répartir le développement entre les trois secteurs de la commune en fonction de leurs identités respectives : Béligneux (le village) ; Chânes (le hameau) ; La Valbonne (le pôle équipé).
- **Objectif N°5 :** Limiter la consommation d'espace en ne prévoyant d'extension urbaine que dans le secteur de la Valbonne où l'on pourra plus facilement densifier.

ORIENTATION N°2 :

GARANTIR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

- **Objectif N°1 :** Préserver et développer les équipements, commerces et services sur La Valbonne, centralité équipée.
- **Objectif N°2 :** Créer un véritable espace de centralité et de convivialité sur La Valbonne.
- **Objectif N°3 :** Préserver au niveau du paysage urbain les identités respectives des trois secteurs de la commune: Béligneux (le village) ; Chânes (le hameau) ; La Valbonne (le pôle équipé).
- **Objectif N°4 :** Poursuivre l'aménagement et la mise en valeur du secteur gare.
- **Objectif N°5 :** Favoriser les déplacements doux entre les différents secteurs de la commune.
- **Objectif N°6 :** Prendre en compte le projet CFAL.
- **Objectif N°7 :** Prendre en compte les nuisances et les risques.

ORIENTATION N°3 :

PROTEGER ET VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

- **Objectif N°1 :** Préserver les sites naturels riches en biodiversité et les éléments structurants de la trame verte et bleue.
- **Objectif N°2 :** Préserver les valeurs paysagères de la commune
- **Objectif N°3 :** Mettre en valeur l'identité de la commune à travers son patrimoine vernaculaire
- **Objectif N°4 :** Protéger la ressource en eau.
- **Objectif N°5 :** Encourager les équipements en énergie renouvelable dans les projets de bâtiments

ORIENTATION N°4 :

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Objectif N°1 :** Préserver l'équilibre emplois/actifs actuellement existant en développant les emplois à la fois dans l'économie productive et dans l'économie présentielle
- **Objectif N°2 :** Préserver et développer l'activité agricole
- **Objectif N°3 :** Préserver la ressource sylvicole

ORIENTATION N°1 - ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE ET RAISONNÉ

Objectif N°1 : Poursuivre une croissance démographique acceptée et acceptable.

Etant donné sa situation à proximité de l'agglomération lyonnaise et bénéficiant de la desserte par une gare, la commune souhaite pouvoir prolonger la croissance démographique qu'elle a connu ces dernières années soit, sur la période 2008-2019, **1,4 % annuel**.

- Le projet est basé sur l'hypothèse de pouvoir accueillir, en moyenne, une soixantaine d'habitants supplémentaires par an.
- Pour accueillir ses habitants, il faut envisager une production moyenne d'environ 20 logements par an (soit environ 300 logements en 15 ans).

Objectif N°2 : Proposer des logements pour tous dans un objectif de mixité sociale et générationnelle.

La structure du parc de logement actuelle apparaît déjà relativement diversifiée : 45% de locataires, 28% de logements collectifs, 30% de logements sociaux… Même si la proportion de logements appartenant au parc locatif social apparaît aujourd'hui importante, il convient de conserver une certaine vigilance sur ce point.

- Il convient de laisser la possibilité d'une part de production de logement appartenant au parc locatif social.

Il s'agit donc de poursuivre dans le sens de cette mixité sociale et générationnelle en s'appuyant sur les trois secteurs de la commune (Béligneux, Chênes et La Valbonne) qui peuvent accueillir des typologies de logements diverses répondant à des besoins et des pratiques d'habiter différents.

- Le projet s'appuiera sur les différentes formes urbaines des trois secteurs urbains pour conserver à terme un parc de logement diversifié.

Objectif N°3 : Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en privilégiant le développement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (« dents creuses », divisions parcellaires, renouvellement urbain…).

Le souhait de la commune est de limiter la consommation des espaces naturels et agricoles en extension de l'enveloppe urbaine.

- Le projet privilégie l'utilisation des espaces libres à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des trois secteurs de la commune Béligneux, Chênes et La Valbonne.
- Le projet prévoit de pouvoir mobiliser : les « dents creuses » (espaces non aménagés et non liés à une fonction résidentielle) ; les divisions parcellaires (espaces non aménagés liés à une fonction résidentielle mais assez grands pour faire l'objet d'une division), le renouvellement urbain (opération de démolition/reconstruction permettant une densification).[1]

[1] Pour rappel les logements vacants ne représentent que 4,1% du parc et ne constituent donc pas vraiment un potentiel pour la production de logement.

Objectif N°4 : Répartir le développement entre les trois secteurs de la commune en fonction de leurs identités respectives : Béligneux (le village) ; Chênes (le hameau) ; La Valbonne (le pôle équipé).

Le souhait de la commune est de permettre à chacun des trois pôles de connaître un développement urbain, mais en fonction de son identité propre.

- Le projet prévoit de pouvoir moduler les densités recherchées entre les trois secteurs qui présentent des formes urbaines et des intérêts patrimoniaux différents, mais de faire en sorte que, sur l'ensemble du territoire, il soit au moins respecté la densité minimum demandée par le SCoT, à savoir 18 logements par hectares.
- Le projet prévoit de rechercher sur le village de Béligneux et le hameau de Chênes des densités correspondant à des formes urbaines adaptées à l'existant avec une typologie de logement de type habitat individuel/ habitat individuel groupé/habitat intermédiaire de faible hauteur.
- Le projet prévoit que La Valbonne qui présente déjà une plus grande diversité de formes architecturales et urbaines pourra admettre des densités plus élevées en particulier en admettant une part d'habitat intermédiaire ou de collectif de plus grande hauteur.

Objectif N°5 : Limiter la consommation d'espace en ne prévoyant d'extension urbaine que dans le secteur de la Valbonne où l'on pourra plus facilement densifier.

L'analyse, dans le cadre du diagnostic, du potentiel à l'intérieur de l'enveloppe urbaine a fait ressortir une possible production d'environ 240 logements, ce qui n'est qu'environ 80% de ce qui serait nécessaire pour répondre au projet de poursuite de croissance de la population dans la continuation des 10 années précédentes. Il est donc nécessaire de prévoir des possibilités en extension de l'enveloppe urbaine.

- Le projet prévoit des extensions sur environ 2,5 hectares (soit une densité moyenne de 25 logements/hectare).
- Le projet prévoit le reste de l'extension nécessaire sur le secteur Valbonne Nord-Est, sur des terrains en deuxième épaisseur derrière une urbanisation existante le long de la RD1084, entre ceux-ci et la voie ferrée. Cette extension de l'urbanisation sera de l'ordre de 2,5 hectares pour une soixantaine de logements.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme prévoit que : « *le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.* »

Objectif de modération de la consommation de l'espace :

L'objectif indiqué est d'aboutir à une densité minimum de 18 logements/hectare (objectif N°4)

Quant à l'urbanisation en extension, il est prévu un objectif chiffré maximum de 2,5 hectares (objectif N°5)

Lutte contre l'étalement urbain

Il est indiqué que le projet privilégie l'utilisation des espaces libres à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des trois secteurs urbanisés de la commune (objectif N°3).

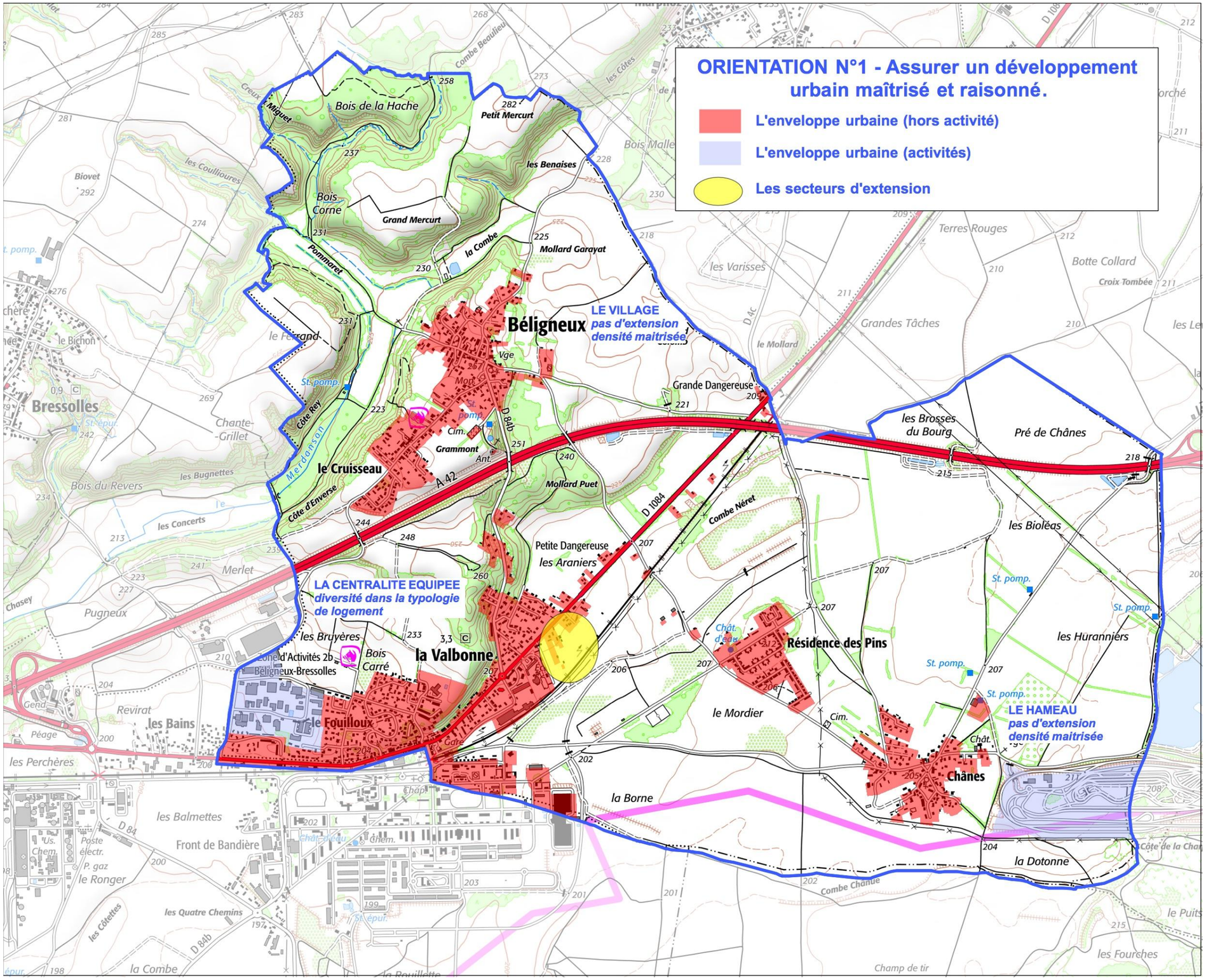
ORIENTATION N°1 - Assurer un développement urbain maîtrisé et raisonné.
L'enveloppe urbaine (hors activité)
L'enveloppe urbaine (activités)
Les secteurs d'extension
LE VILLAGE
pas d'extension
densité maîtrisée
LA CENTRALITE EQUIPEE
diversité dans la typologie
de logement
LE HAMEAU
pas d'extension
densité maîtrisée
Béligneux
le Cruisseau
la Valbonne
le Fouilloux
Bressolles
Résidence des Pins
Chânes
Bois de la Hache
Petit Mercurt
les Benaises
Grand Mercurt
Mollard Garayat
Grande Dangereuse
Petite Dangereuse
les Araniers
Mollard Puet
Combe Néret
les Brosses du Bourg
Pré de Chânes
les Bioléas
les Huranniers
le Mordier
la Borne
la Dotonne
les Bruyères
Bois Carré
Zone d'Activités 2b Béligneux-Bressolles
les Bains
Front de Bandière
les Balmettes
les Quatre Chemins
Terres Rouges
Botte Collard
Grandes Tâches
les Varisses
Merlet
Pugneux
Chante-Grillet
Bois du Revers
Côte d'Enverse
Côte Rey
Merdanson
Pommaret
la Combe
Grammont
A 42
D 84b
D 1084
D 4c
Combe Chanue
Champ de tir
les Fourches
le Puits
Côte de la Chan
Croix Tombée
le Mollard
le Ronger
les Perchères
Revirat
Péage
Biovet
les Coullioures
Miguet
Creux
Combe Beaulieu
les Côtes
les Concerts
les Bugnettes
les Côtettes
Chasey
le Bichon
le Ferrand
Vge
Cim.
Ant.
St. pomp.
Chât.
Chap.
Chem.
Us. Chem.
Poste électr.
P. gaz
St. épur.
Gare
Gend.

ORIENTATION N°2 – GARANTIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE

Objectif N°1 : Préserver et développer les équipements, commerces et services sur La Valbonne, centralité équipée.

Le projet de poursuite de la croissance de la population sur le rythme des dix dernières années entrainera l'arrivée de presque 900 nouveaux habitants dans les quinze prochaines années. Même si l'analyse de l'évolution des classes d'âge montre que sur les dix dernières années ce sont surtout les plus de 60 ans qui ont augmenté (+247, soit 50% de la population supplémentaire), les moins de 15 ans ont aussi augmenté (+168, soit 34%). Il y aura donc des besoins supplémentaires auxquels la commune devra répondre. En revanche l'augmentation de la population devrait permettre de développer l'économie présentielle en termes de commerces et de services à condition de les attirer sur la commune.

- Le projet prévoit de pouvoir développer les équipements nécessaires aux habitants actuels et futurs de la commune. Il s'agira de prolonger la dynamique des projets actuellement à l'étude comme l'espace santé et lieu de vie sociale derrière la Mairie ou la création d'un gymnase pour l'école. Les espaces nécessaires à ces développements devront être prévus dans le PLU.

- Le projet prévoit de rendre attractif le secteur de La Valbonne pour les commerces et services nécessaires aux habitants actuels et futurs de la commune.

Objectif N°2 : Créer un véritable espace de centralité et de convivialité sur La Valbonne.

A l'exception de la salle des fêtes qui est à Béligneux, l'ensemble des équipements, services et commerces sont situés sur La Valbonne.

- Le projet prévoit de développer ces équipements, commerces et services plutôt sur le secteur de La Valbonne et dans la recherche d'un espace de centralité qui doit devenir un point de rencontre pour les habitants.

- Le projet prévoit de penser ce développement en articulation avec ce qui existe ou est susceptible de se développer sur la commune de Balan dans ce même secteur de La Valbonne.

Objectif N°3 : Préserver au niveau du paysage urbain les identités respectives des trois secteurs de la commune: Béligneux (le village) ; Chânes (le hameau) ; La Valbonne (le pôle équipé).

L'attractivité de la commune tient aussi aux trois secteurs d'habitat, contrastés dans leurs identités, qu'elle offre à ses habitants :

- Béligneux : le village historique, perché sur la côtière et regroupé autour de son église.
- Chânes : le hameau agricole de la plaine et son château. L'intégration de jardins partagés sur d'anciens terrains de maraîchage pourrait participer au confortement de l'image rurale.
- La Valbonne : le développement urbain plus récent, venu s'accrocher aux voies de communication ; d'abord la grande route, puis, au XIXe siècle, la voie ferrée (Balan

connaissant au même moment la même évolution). Autour de ces voies de communications se sont développés activités, commerces, services, faisant de La Valbonne la centralité équipée, mais aussi celle au paysage urbain le plus hétéroclite.

- Le projet prévoit de mettre en œuvre les règles permettant de préserver les identités patrimoniales et homogènes de Béligneux et Chânes en faisant en sorte que les formes urbaines et architecturales existantes soient préservées.

- Le projet prévoit d'accompagner et maitriser les évolutions en termes de formes urbaines et architecturales de La Valbonne afin de mettre en valeur son rôle de centralité équipée pour la commune (cf. plus haut la recherche d'un espace de centralité/convivialité pour tous les habitants).

Objectif N°4 : Poursuivre l'aménagement et la mise en valeur du secteur gare.

La gare est un point d'attractivité important pour la commune de Béligneux. Elle a, en particulier, un impact important sur les trajets domicile travail. L'aménagement des stationnements a déjà fait l'objet de travaux récents.

- Le projet prévoit la continuation de l'aménagement et de la mise en valeur du secteur gare qui est à articuler avec la réflexion sur la recherche d'un espace de centralité/convivialité pour tous les habitants.

Objectif N°5 : Favoriser les déplacements doux entre les différents secteurs de la commune.

Le choix d'un développement autour des trois secteurs urbains de la commune et la volonté de créer une centralité forte entraine une réflexion sur l'organisation des déplacements entre les secteurs et, en particulier, en termes de déplacements doux (ou modes actifs) pour encourager à limiter l'utilisation de l'automobile dans le cadre de trajets courts.

- Le projet prévoit le développement de cheminements modes actifs lorsque cela est possible entre les trois secteurs urbanisés.

- Le projet prévoit la recherche de cheminement doux alternatif dans les nouvelles opérations de logements.

Objectif N°6 : Prendre en compte le projet CFAL.

Le projet du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) a été déclaré d'utilité publique par décret du 28 novembre 2012 et il fait l'objet d'une servitude.

Il convient donc de prendre en compte les enjeux, contraintes et impacts du projet CFAL sur le territoire et le développement urbain de la commune.

- Le projet prévoit la prise en compte de la servitude de fuseau issue du décret du 28 novembre 2012 déclarant d'utilité publique les travaux nécessaire à la réalisation de la partie Nord du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise entre les communes de Leyment et de Saint Pierre de Chandieu.

Objectif N°7 : Prendre en compte les nuisances et les risques.

Le diagnostic a fait apparaître un certain nombre d'éléments contraignants en termes de nuisances et de risques sur la commune : nuisances sonores autour des grands axes de communication (RD1084, A42, Voie ferrée) ; aléas liées au ruissellement dans la plaine ; risques liés au silo à la Valbonne (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)…

- Le projet prévoit la prise en compte de ces éléments dans la réflexion sur le développement urbain afin de les éviter et, lorsque ce n'est pas possible de les réduire.

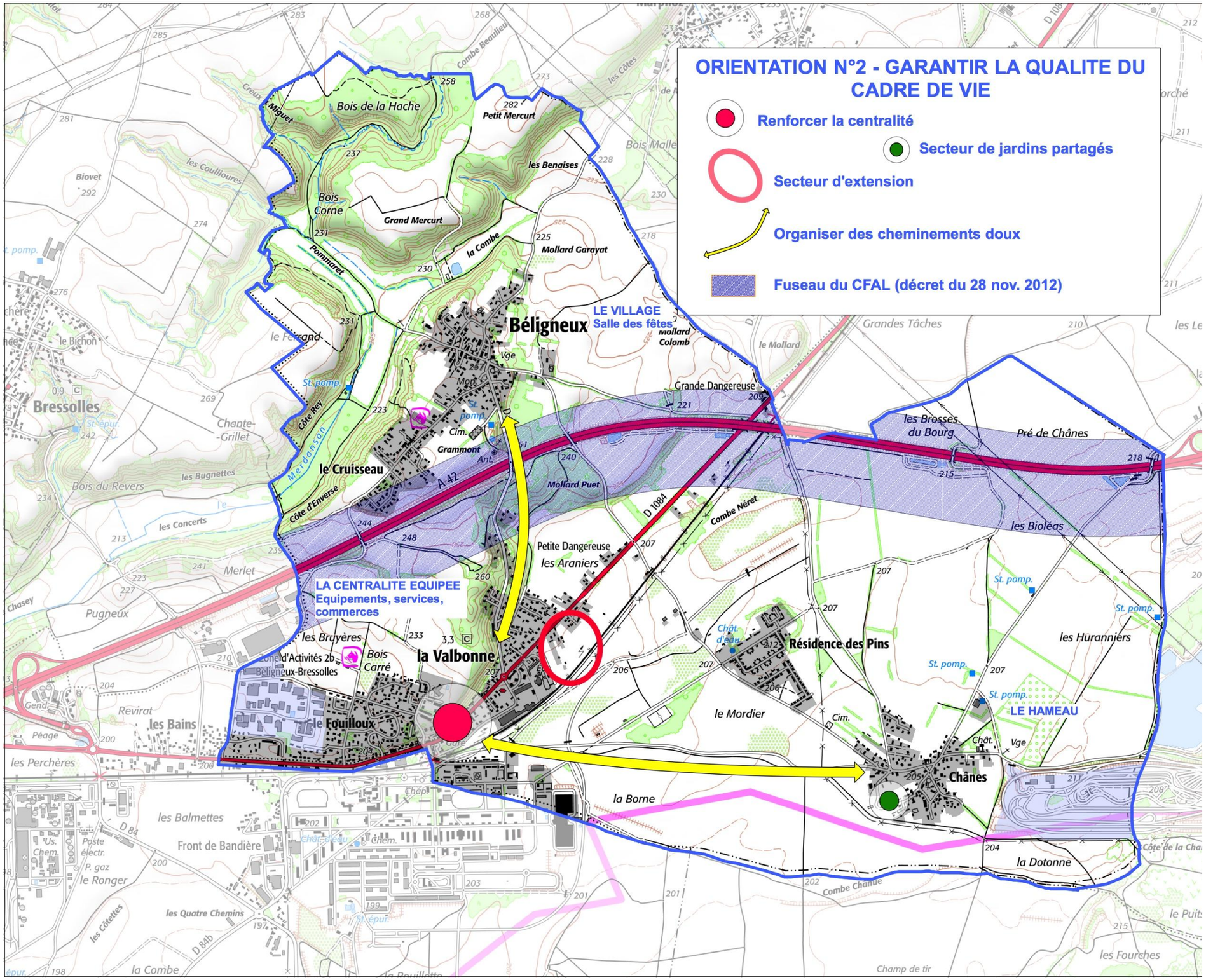
ORIENTATION N°2 - GARANTIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE
Renforcer la centralité
Secteur de jardins partagés
Secteur d'extension
Organiser des cheminements doux
Fuseau du CFAL (décret du 28 nov. 2012)
LE VILLAGE
Salle des fêtes
LA CENTRALITE EQUIPEE
Equipements, services, commerces
LE HAMEAU
Béligneux
la Valbonne
le Cruisseau
Bressolles
Résidence des Pins
Chânes
Bois de la Hache
Petit Mercurt
les Benaises
Grand Mercurt
Mollard Garayat
Mollard Colomb
Grande Dangereuse
Petite Dangereuse
les Araniers
Mollard Puet
Combe Néret
les Brosses du Bourg
Pré de Chânes
les Bioléas
les Huranniers
le Mordier
la Borne
la Dotonne
Combe Chanue
les Bruyères
Bois Carré
Zone d'Activités 2b Béligneux-Bressolles
le Fouilloux
les Bains
les Perchères
les Balmettes
Front de Bandière
le Ronger
les Quatre Chemins
la Combe
Bois du Revers
les Bugnettes
les Concerts
Merlet
Pugneux
Chasey
Revirat
Péage
Biovet
les Coulliouresses
Chante-Grillet
Côte Rey
Côte d'Enverse
Merdanson
Pommaret
Miguet
Bois Corne
la Combe
Grammont
Vge
Cim.
Ant.
Mon.
St. pomp.
Chât.
Chât. d'eau
Chem.
Champ de tir
les Fourches
le Puits
Côte de la Chanue
Grandes Tâches
le Mollard
Combe Beaulieu
les Côtes
Bois Malle
Grand Mercurt
Chasey
A 42
D 1084
D 84
D 84b
D 108

ORIENTATION N°3 – PROTEGER ET VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Objectif N°1 : Préserver les sites naturels riches en biodiversité et les éléments structurants de la trame verte et bleue.

La synthèse des enjeux environnementaux montre la présence d'espaces naturels remarquable au Sud-Est de la commune avec tout le secteur des prairies sèches de La Valbonne (Natura 2000, ZNIEFF de type 1). Malgré la triple barrière, voie ferrée, RD 1084 et A42, ce secteur est dans la continuité d'un corridor surfacique indiqué dans le SRADDET au Nord de Béligneux et qui correspond à des étendues agro-naturelles encore préservées débouchant au Sud sur un espace contraint engendré par les infrastructures .

L'analyse indique aussi des corridors terrestres à respecter dans la plaine à l'Est de la voie ferrée.

Cette orientation devra également permettre de préserver les habitats naturels stratégiques (comme les boisements, les haies, les pelouses sèches et les zones humides) au sein des étendues agro-naturelles du territoire et d'assurer la limitation de l'artificialisation des sols et le maintien de la biodiversité au sein des espaces urbains.

Enfin, il faut noter le vallon du Merdanson correspondant à un corridor aquatique.

- Le projet prévoit de préserver et mettre en valeur les espaces naturels à enjeux repérés sur la commune.

Objectif N°2 : Préserver les valeurs paysagères de la commune

Au niveau du paysage, la synthèse des enjeux fait apparaître aussi la nécessité de conserver des coupures vertes fortes entre les différents secteurs afin de préserver leurs identités particulières (entre Béligneux et La Valbonne – Entre Chênes et la résidence des Pins).

Enfin, au niveau du grand paysage, la perception de la côtière boisée et l'ambiance naturelle « paysagère » dans le vallon du Merdanson sont des éléments à préserver et mettre en valeur.

- Le projet prévoit de conserver les limites actuelles du village de Béligneux et du hameau de Chênes et, donc, les coupures vertes existantes entre Béligneux et La Valbonne et entre Chênes et la résidence des Pins.

- Le projet prévoit la préservation des points de vue sur la côtières boisée et de l'ambiance particulière du vallon du Merdanson.

Objectif N°3 : Mettre en valeur l'identité de la commune à travers son patrimoine vernaculaire

Au niveau du paysage, la synthèse des enjeux fait apparaître des éléments patrimoniaux à préserver au niveau de Béligneux (l'église, deux croix…) et au niveau de Chênes (la chapelle, une croix, le château…).

- Le projet prévoit de préserver et mettre en valeur les bâtiments d'intérêt patrimoniaux ainsi que les éléments du petit patrimoine.

Objectif N°4 : Protéger la ressource en eau.

Deux sites de captage et le périmètre de protection d'un troisième sont situés sur la commune. Ces secteurs doivent être préservés et protégés.

- Le projet prévoit de préserver les zones de captage et les zones stratégiques pour la ressource en eau.
- Le projet prévoit d'économiser la ressource en eau en favorisant le bon état des réseaux et la réduction des consommations.
- Le projet prévoit de préserver les structures paysagères qui accompagnent la qualité des eaux superficielles comme dans le vallon du Merdanson.

Objectif N°5 : Encourager les équipements en énergie renouvelable dans les projets de bâtiments

La commune souhaite encourager le développement des énergies renouvelables dans le respect des patrimoines et des paysages.

- Le projet prévoit de faciliter et encourager l'intégration de dispositifs de production d'énergies dans les projets de constructions nouvelles et de réhabilitation (logement et activité) en lien avec les caractéristiques architecturales et paysagères de chacun des 3 sites urbanisés.

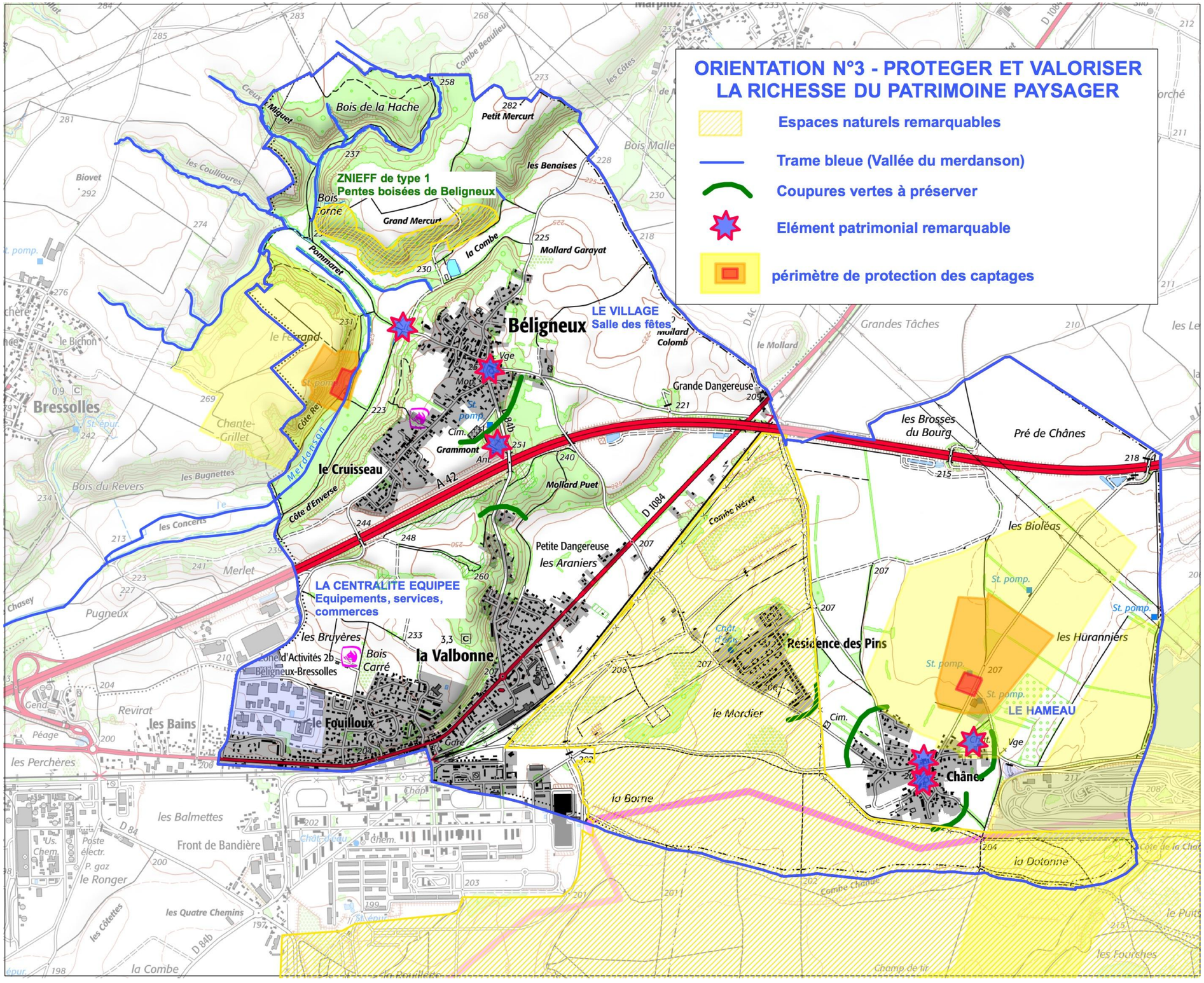
ORIENTATION N°3 - PROTEGER ET VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE PAYSAGER
Espaces naturels remarquables
Trame bleue (Vallée du merdanson)
Coupures vertes à préserver
Elément patrimonial remarquable
périmètre de protection des captages
ZNIEFF de type 1
Pentes boisées de Beligneux
LE VILLAGE
Salle des fêtes
LA CENTRALITE EQUIPEE
Equipements, services, commerces
LE HAMEAU
Béligneux
le Cruisseau
la Valbonne
le Fouilloux
Bressolles
Résidence des Pins
Châtres
Bois de la Hache
Petit Mercurt
les Benaises
Grand Mercurt
Mollard Garayat
Mollard Colomb
Grande Dangereuse
Mollard Puet
Petite Dangereuse
les Araniers
les Brosses du Bourg
Pré de Chânes
les Bioléas
les Huranniers
le Mordier
la Borne
la Dotonne
les Bains
les Bruyères
Bois Carré
Zone d'Activités 2b Béligneux-Bressolles
Merdanson
Côte d'Enverse
Grammont
A 42
D 1084
Combe Néret
Grandes Tâches
le Mollard
Pommaret
la Combe
Miguet
Biovet
les Coullioures
Chante-Grillet
Bois du Revers
les Bugnettes
les Concerts
Merlet
Pugneux
Revirat
Péage
les Perchères
les Balmettes
Front de Bandière
le Ronger
les Quatre Chemins
les Côtettes
la Combe
les Fourches
Combe Chanue
Champ de tir

ORIENTATION N°4 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objectif N°1 : Préserver l'équilibre emplois/actifs actuellement existant en développant les emplois à la fois dans l'économie productive et dans l'économie présentielle

Le diagnostic montre qu'il existe aujourd'hui un équilibre emplois/actifs sur la commune. Cet équilibre tient à la fois à l'économie productive et à l'économie présentielle.

Toutefois, l'évolution des chiffres de l'emploi entre 2008 et 2019 (+388 emplois en 10 ans sur la commune) montre l'importance de la zone d'activités des « 2B » et l'intérêt de continuer son développement alors que l'on prévoit de poursuivre le rythme de croissance actuel de la population.

- Le projet prévoit de développer la zone des « 2b » et d'améliorer sa desserte.
- Le projet prévoit aussi de tenir compte de l'activité spécifique du circuit d'essai de poids-lourds au Sud-Est de la commune.

Pour l'économie présentielle, l'enjeu et l'objectif rejoignent celui déjà indiqué quand au développement d'un cadre de vie agréable pour les habitants actuels et futurs de la commune.

- Le projet prévoit de rendre attractif le secteur de La Valbonne pour les commerces et services nécessaires aux habitants actuels et futurs de la commune.

Objectif N°2 : Préserver et développer l'activité agricole

Le diagnostic agricole montre une agriculture dynamique, mais avec une population de chefs d'exploitation vieillissante et surtout une diminution du nombre d'exploitation et quasiment plus aucun agriculteur ayant un siège sur la commune (4 exploitations ont encore leur siège à Béligneux : 2 écuries équines et 2 exploitations orientées en grandes cultures).

L'orientation de la production fait aussi qu'il y a un nombre limité d'exploitations en agriculture biologique et en circuits courts.

Enfin, il faut noter un pôle hippique reconnu au niveau régional et national et une culture équestre qui perdure dans la commune.

- Le projet prévoit de préserver le foncier agricole et, donc le potentiel de production du territoire en termes de surfaces disponibles (voir orientation N°1), et de protéger, en particulier les surfaces irriguées.
- Le projet prévoit de veiller à maintenir les surfaces de proximité, notamment en tenant compte des périmètres de réciprocité autour des bâtiments d'exploitation et surtout en évitant, de manière générale, de créer un enclavement des sites et bâtiments d'exploitation existants. Il s'agit ainsi de laisser des marges de développement possible aux exploitations et d'éviter les conflits liés à la proximité entre exploitations et zones d'habitat. Cela s'accompagne également d'une réflexion sur le maintien des accès aux parcelles agricoles.

- Le projet prévoit d'encourager de nouvelles pratiques agricoles susceptibles de se saisir des opportunités du territoire :
    - Développement des circuits courts (proximité du bassin de consommation de l'agglomération lyonnaise).
    - Développement de « marchés niches ».
    - Agritourisme

Objectif N°3 : Préserver la ressource sylvicole

Le diagnostic agricole montre que la forêt occupe une place importante sur le territoire, mais aussi un morcellement foncier important et des parcelles à l'abandon. Le manque d'entretien des bois empêche leur régénération et augmente les risques d'incendie.

- Le projet prévoit de maintenir les possibilités de valorisation de la forêt selon des pratiques durables.

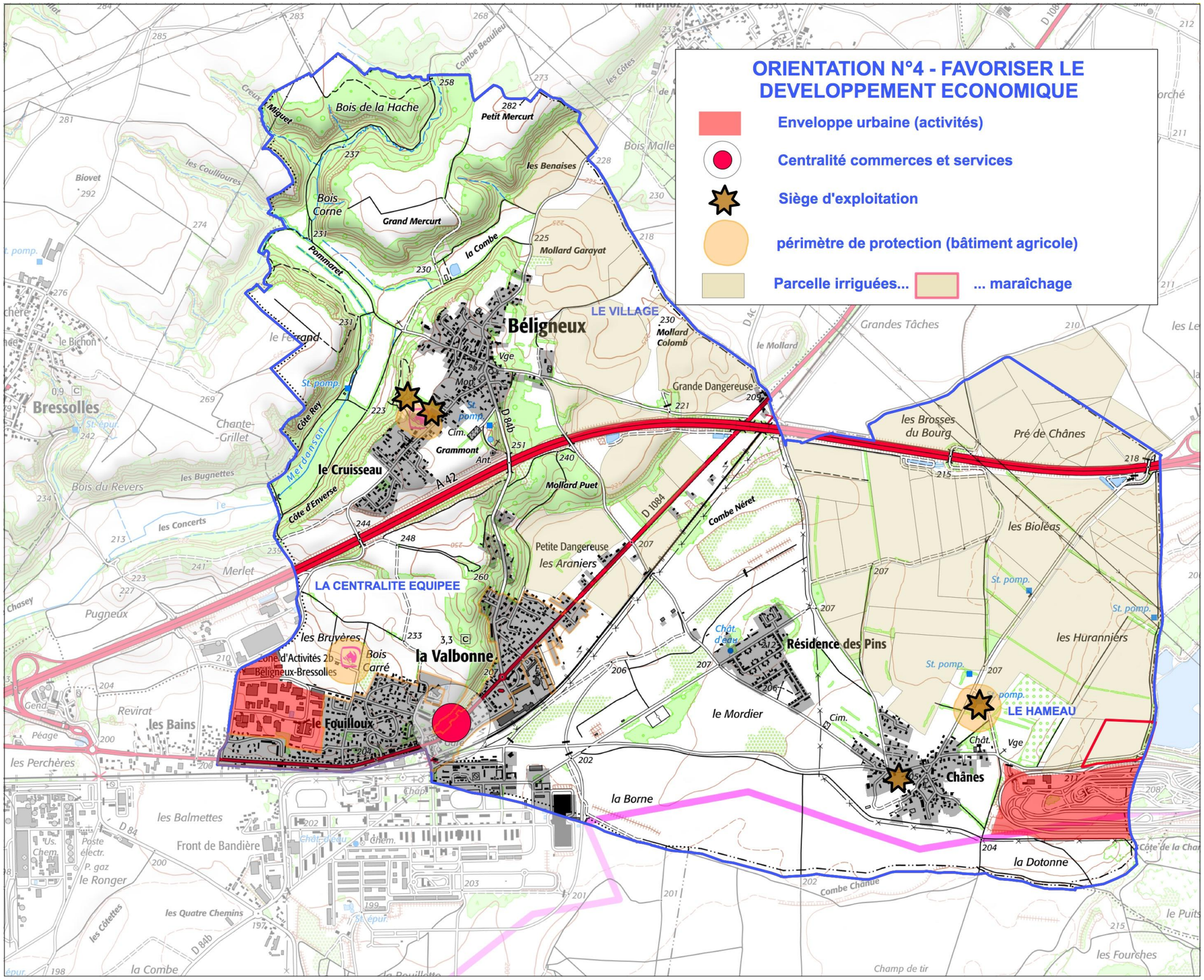
ORIENTATION N°4 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Enveloppe urbaine (activités)
Centralité commerces et services
Siège d'exploitation
périmètre de protection (bâtiment agricole)
Parcelle irriguées...
... maraîchage
Béligneux
LE VILLAGE
LA CENTRALITE EQUIPEE
LE HAMEAU
Bois de la Hache
Petit Mercurt
les Benaises
Bois Corne
Grand Mercurt
la Combe
Mollard Garayat
Mollard Colomb
Grande Dangereuse
Bressolles
le Cruisseau
Grammont
Mollard Puet
Petite Dangereuse
les Araniers
Combe Néret
les Brosses du Bourg
Pré de Chânes
les Bioléas
les Huranniers
Résidence des Pins
le Mordier
Chânes
la Borne
la Dotonne
la Valbonne
le Fouilloux
Zone d'Activités 2b Béligneux-Bressolles
les Bruyères
Bois Carré
les Bains
Revirat
les Perchères
les Balmettes
Front de Bandière
le Ronger
les Quatre Chemins
la Combe
Pugneux
Merlet
Bois du Revers
les Concerts
les Bugnettes
Chante-Grillet
Côte Rey
Côte d'Enverse
Merdanson
Pommaret
Miguet
Biovet
les Coullioures
Grandes Tâches
le Mollard
Combe Chanue
Champ de tir
les Fourches
le Puits
Côte de la Chan
Chât.
Vge
Cim.
Ant.
Mon.
St. pomp.
A 42
D 84b
D 1084
D 84
Gend.
Péage
Us. Chem.
Poste électr.
P. gaz
Chasey
Chât. d'eau
Chem.
Chap.
Gare
St. épur.